

INFO Réau

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



■ LES JARDINS DE RÉAU

PAGE 18

■ LA MAISON DE RETRAITE : PAGES 16 et 17



■ L'ACCUEIL DE LOISIRS : PAGE 25



LE MOT DU MAIRE



CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

Comme le temps passe vite. Nous voici (déjà !) au début de l'été.

Après un hiver calamiteux d'un point de vue météorologique, la marche des travaux a pu reprendre au printemps et nous avons vu ou voyons à présent une avancée significative de certains projets : la livraison des premiers logements dans le programme immobilier « les Jardins de Réau », l'ouverture du parking de la rue de la Carrière, l'avancement des travaux d'extension de l'école de la Colombe, etc.

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif début avril, ce qui ouvre la possibilité de lancer un certain nombre d'aménagements, dont vous trouverez la liste dans les pages urbanisme et travaux. Beaucoup de ces travaux seront d'ailleurs mis en œuvre dans les jours qui viennent.

Autre sujet : ces dernières semaines, nous avons été très occupés à trouver une solution à l'installation illégale de « roms » sur l'ancienne aire de service du Plessis-Picard, tout près de la Maison de Retraite.

J'ai pris mes responsabilités rapidement en publiant un arrêté de libération du terrain, et cette affaire a été réglée rapidement en comparaison de ce que l'on peut constater dans d'autres communes de la Région.

Dans notre vie quotidienne, l'été est synonyme de joie de vivre, de soirées entre amis, parfois dehors autour d'un barbecue. Il constitue aussi la meilleure période pour bricoler chez soi, et la saison où l'entretien des espaces verts est indispensable.

Dans ces moments, je vous invite à être vigilants s'agissant des éventuelles nuisances sonores que vous pourriez occasionner à vos voisins.

Pour bien vivre ensemble, nous devons faire preuve de respect, de courtoisie les uns envers les autres, bref... de savoir vivre ensemble : ne crions pas sur nos terrasses le soir, n'utilisons pas de machines bruyantes en dehors des plages horaires prévues à cet effet.

Certes, notre commune s'agrandit, mais cela ne doit pas nous empêcher de perpétuer et même d'améliorer cette qualité de vie qui la caractérise.

Je compte sur vous !

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver dans la commune ou en Mairie, je vous souhaite à toutes et tous de passer un très bel été !

Bien fidèlement

Alain AUZET
Maire de Réau

ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

Alain AUZET , Maire

Farid BA IDRIS ,

Conseiller Municipal

Christian BOEY ,

Conseiller Municipal

Elisabeth PADUA

*Adjointe au Maire en charge des
affaires scolaires*

Magali MOULINOT ,

Service Communication

Nathalie KLECZINSKI et

Françoise PERREAU ,

*Membres bénévoles du Comité de
Rédaction*

*Florence BOUNON, Directrice
du centre de loisirs*

Les jeunes du C.M.J.

*Les enfants de l'école La
Colombe*

LE COMITE DE REDACTION DE



est un regroupement de
personnes bénévoles qui se
réunit pour réaliser un bulletin
municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.
Vous avez des idées, vous
souhaitez vous investir et
participer pour écrire des
articles, réaliser des interviews,

REJOIGNEZ-NOUS

LA VIE À RÉAU

JEAN-LOUIS THIERIOT, NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Lors de la séance extraordinaire du jeudi 22 mars 2018 à l'Hôtel du Département, l'assemblée départementale a élu Jean-Louis Thiériot à la Présidence du Conseil départemental de Seine-et-Marne. Elle a également élu 13 Vice-présidents.

Jean-Louis-Thiériot, avocat au barreau de Paris, a été élu Président du Département de Seine-et-Marne. Âgé de 48 ans, il a déjà exercé plusieurs mandats électifs : Maire de Beauvoir depuis 2008, Conseiller municipal de Beauvoir de 1995 à 2008, Conseiller départemental du canton de Nangis depuis 2015, Vice-président de la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux depuis 2017.

L'assemblée départementale a par ailleurs accueilli Jean-Marc Chanussot, Conseiller départemental du canton de Fontenay-Trésigny en binôme avec Daisy Luczak.



LA SÉNARTAISE

Les sportives de Sénart et d'ailleurs avaient rendez-vous vendredi 15 Juin 2018 pour courir La Sénartaise, course ouverte exclusivement aux femmes.

Pas de première, pas de dernière, pas de coupes mais juste 7000 femmes admirables qui ont fait preuve d'une générosité exceptionnelle puisque, en témoignent les 35 000 euros qui ont pu être reversés à la ligue contre le cancer de Seine-et-Marne.

Toutes ont parcouru les 6 Kms de la course, chacune à son rythme, souvent en groupe et toujours habitées d'un esprit festif.

Plusieurs Réaltaises ont participé à ce bel élan de solidarité.

Un grand Bravo à toutes !



LA VIE À RÉAU

MARATHON DE SENART GRAND PARIS SUD

La 19ème édition du marathon s'est déroulée le 1er mai 2018. Le beau temps était de la partie et ce ne sont pas moins de 1500 bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de la manifestation. Seuls 928 coureurs ont pu franchir la ligne d'arrivée après 42,195km parcourus à travers 10 communes de Grand Paris Sud.

Le gagnant chez les hommes (M. Yetsedaw BELIE) a réalisé la course en 2h 23min et 04sec et chez les femmes (Mme Meredith BORTOLAMEOLLI) a réalisé la course en 2h 51min et 14sec.



Deux Réaltais, M. BIANAY et M. RICHARD ont représenté fièrement la commune.



M. RICHARD est allé au bout de lui même pour finir sa course en 3h59. Il a dû marcher par moments pour évacuer l'accumulation d'acide lactique provoquant crampes et douleurs musculaires. Ce sont les encouragements tout au long du parcours qui l'ont porté et il reste satisfait de son résultat.

M. BIANAY, quant à lui, a réalisé une extraordinaire course en 3h24 ! Il espérait descendre en dessous des 3h19 qualificatives pour les championnats de France (chose qu'il a déjà par le passé). Malheureusement, malgré le marathon de Rome couru en tant qu'accompagnateur un mois auparavant, sa préparation ne lui a pas permis de travailler sa vitesse de course qui lui aurait été utile après le 30ème km.

Un grand bravo à nos champions et à l'an prochain pour la 20ème édition!

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Comme chaque année, la cérémonie de commémoration de l'armistice de la seconde Guerre Mondiale s'est tenue le 8 Mai à 11h, devant le monument aux morts.

Lucien DESSONS, Président du comité d'entente des Anciens Combattants, plusieurs habitants, des membres du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Jeunes étaient présents à cette occasion, ainsi que l'Harmonie de Moissy pour la musique.

Le centre de secours de Moissy-Cramayel était représenté par son nouveau chef de centre, le Capitaine Xavier BRESSAND.

Deux enfants présents ont accompagné Monsieur le Maire pour le dépôt d'une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts.

Les participants se sont ensuite rendus à la salle des fêtes, pour le traditionnel verre de l'amitié.



LA VIE À RÉAU

LOCOMOTION EN FÊTE

Pour la deuxième année consécutive, l'événement Locomotion en Fête a investi le tarmac de l'aérodrome de Melun-Villaroche. Cette année encore, des modèles de véhicules exceptionnels étaient exposés et le balai des vieilles voitures, des camions militaires ou de pompiers a commencé dès vendredi après midi dans les rues du hameau. Un joli spectacle en backstage avec des saluts sympathiques de la part des conducteurs menant leurs bijoux à bon port !



Ce rassemblement de plus de 1500 véhicules de tous horizons réunit chaque année des milliers de passionnés de mécanique, de machines agricoles ou encore de vieux bus de ligne très rétros et vraiment chouettes ! Une ambiance bon enfant qui nous a permis de découvrir de superbes modèles. Nous avons sélectionnés deux incontournables de cette année :



Le **Citroën Type H** (ou tollé) est un utilitaire léger de type fourgon produit entre 1948 et 1981 à 473 289 exemplaires. Il a notamment été utilisé pour les ambulances de pompiers dans les années 60 et comme cars de police jusqu'en 1983. Celui-ci est magnifiquement entretenu par des passionnés de ce modèle de camionnette.

La **Renault 18** (ici en version break) fût la voiture phare des années 1980 avec la R15 ou la R20 présentes également sur le tarmac de l'aérodrome durant ce week-end. Elle est sortie en 1978 et a été produite jusqu'en 1998 en Argentine (arrêt de la production en France en 1986). Beaucoup de Réaltais ont dû connaître cette voiture !



LA VIE À RÉAU

LOCOMOTION EN FÊTE

De nombreux véhicules ont également parcouru les pistes de l'aérodrome de Melun-Villaroche et notamment des véhicules de secours, de police, agricoles ou militaires toujours dans cette ambiance de klaxons ou de trompettes et d'effluves d'essence. Les aficionados de sports mécaniques se sont sans aucun doute régalés.



Rendez-vous pris pour l'an prochain normalement avec, nous l'espérons une météo aussi clémente que cette année où l'événement s'est terminé sans avoir essuyé d'orage ou d'averse. Locomotion en Fête permet de rencontrer des passionnés et de plonger dans la découverte des joyaux de notre Histoire et de notre Culture et un peu de la vie de nos aïeux. Une belle manière de vivre une journée en famille à écouter les récits de ceux qui ont vraiment connu ces machines merveilleuses.

LA VIE À RÉAU

« RÊVE DE GOSSE »



Mardi 15 Mai, le soleil était au rendez-vous pour accompagner les sourires des enfants de l'opération « Rêves de gosse », dont le tour de France en avion faisait escale à l'aérodrome de Villaroche. L'occasion d'un baptême de l'air et d'une rencontre entre des enfants « extraordinaires », malades ou handicapés et des enfants « ordinaires ».

Organisée par l'association «les Chevaliers du Ciel », l'opération Rêves de gosse est parrainée par plusieurs personnalités, dont Véronique JANNOT, qui était présente.

L'après-midi a été rythmé par le baptême de l'air des enfants de l'opération. Un envol possible grâce à l'association de pilotes « Les chevaliers du ciel » qui a mis à disposition sa flotte d'une vingtaine d'avions et un Casa de l'armée de l'air, avion de transport logistique.

Une fois les appréhensions dissipées (et les avions arrivés avec du retard compte tenu de conditions météo difficiles à leur décollage de Macon), les sanglots se sont vite transformés en merveilleux sourires.

Cette opération est rendue possible par le soutien financier de partenaires fidèles, dont le magasin Carrefour Carré Sénart, représenté sur place par son Directeur, Sandro Rinaldi.

Comme lors de la dernière édition, la commune de Réau avait tenue à participer à l'organisation de l'évènement, en mettant à disposition des barrières, tables et chaises.



LA VIE À RÉAU

« LU DANS LA PRESSE » le 7 mai 2018

Sénart: les poubelles de six villes seront transformées en électricité et compost plutôt que brûlés

Le Parisien

Le contenu des poubelles de Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis sera mieux valorisé grâce à un échange de bons procédés entre deux syndicats d'ordures ménagères.

Les poubelles des habitants de Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis gagnent une nouvelle vie depuis quelques jours, sans aucun changement pour les habitants.

Grâce à une convention signée le 3 mai à l'agglomération Grand Paris Sud, à Lieusaint, 18 000 tonnes de leurs déchets seront désormais transportés chaque année dans le méthaniseur géant du syndicat d'ordures ménagères (Sivom) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, à Varennes-Jarcy (Essonne), au lieu d'être brûlés dans l'incinérateur de Vaux-le-Pénil géré par leur syndicat habituel, le Smitom-Lombric.

Le méthaniseur transforme ces déchets soit en compost, soit en biogaz, puis en électricité. Les déchets de deux autres villes de Sénart -Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel -bénéficiaient déjà de cette seconde vie car ces communes sont rattachées au Sivom.

Afin de ne pas priver l'incinérateur de Vaux-le-Pénil de combustible à brûler, le Sivom lui enverra 19 500 tonnes de déchets provenant d'autres villes de son secteur (Brie-Comte-Robert, Combs-La-Ville, Varennes-Jarcy [Essonne]...) et qui auraient été enfouis dans une décharge. « L'incinérateur les transformera en énergie thermique sur le réseau de chaleur de Melun et en énergie électrique sur le réseau RTE », annonce le Smitom-Lombric.

« C'est du gagnant-gagnant avec une prise en charge intelligente de nos déchets respectifs », se réjouit Guy Geoffroy (LR), président du Sivom et maire de Combs-La-Ville. « Ce projet ne fut pas simple à mettre en musique avec les cinq partenaires différents, avoue Franck Vernin (UDI), président du Smitom-Lombric et maire du Mée-sur-Seine. Mais le test mené depuis début avril est concluant. Espérons que l'opération essaime sur le territoire et convainque d'autres syndicats de faire de même. »

Pour le Sivom et le Smitom-Lombric, cet échange de bons procédés leur permet de suivre le sens de la loi de transition énergétique, qui impose de valoriser toujours davantage le contenu de nos poubelles.

Marine Legrand - Le Parisien - 07 mai 2018, 11h30



LE CAMPEMENT DE ROMS

Vous avez probablement constaté l'installation d'un campement de Roms sur le site APRR de l'ancienne station-service du Plessis-Picard, depuis la mi-Avril jusqu'à la fin Mai.

Ce type de cas se multiplie en Ile de France, avec bien souvent des installations de plusieurs mois, voire de plus d'un an.

Cette situation n'est pas acceptable, en particulier compte tenu de la proximité des habitations du Parc du Plessis-Picard, de la Maison de retraite et du Centre Pénitentiaire du Sud-Francilien.

La municipalité a étudié les différentes options qui s'offraient à elle pour trouver une solution à cet état de fait. Après sollicitation de la Préfecture de Seine-et-Marne, celle-ci ne s'est pas déclarée en mesure de mener une action de libération du terrain.

Vendredi 27 Avril, Monsieur le Maire a donc pris ses responsabilités en rédigeant un arrêté de mise en demeure de libérer la parcelle. Constatant lundi 30 Avril que les occupants étaient toujours présents en dépit de l'arrêté pris, il a sollicité le recours à la force publique auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne.

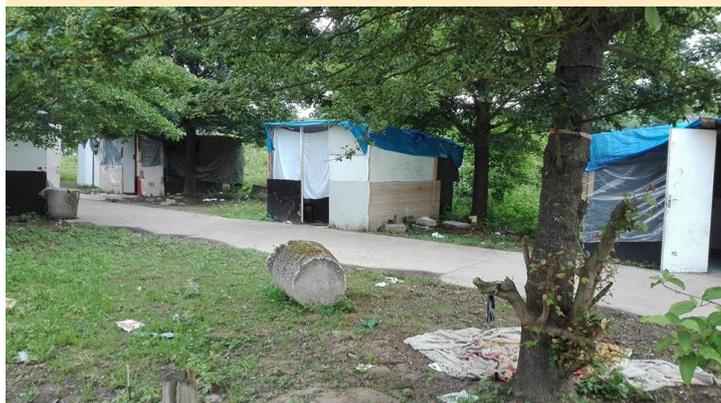
Pour autant, l'évacuation du campement (évalué à 120 occupants sans titre) nécessite des effectifs de Police conséquents, et un accompagnement social permettant à ces familles d'être relogées ou redirigées.

Sur le plan juridique, l'arrêté pris par Monsieur le Maire a été attaqué par un couple d'occupants sans droits devant le Tribunal Administratif de Melun. Leur requête a été rejetée. Une seconde requête a été déposée en référé par les mêmes requérants, demandant la suspension de la demande d'évacuation du camp. Le référé a une nouvelle fois été rejeté, après que la commune en ait contesté la légitimité.

Une date d'évacuation a initialement été planifiée le lundi 14 Mai. Malheureusement, les services de la Préfecture ont dû déprogrammer l'intervention, les effectifs de gendarmes mobiles prévus ayant été redirigés vers un autre site prioritaire (probablement le site de Notre Dame des Landes). Une nouvelle date a été planifiée le mercredi 30 Mai.

Bien que la Préfecture nous ait à nouveau informé la veille que les effectifs prévus étaient mis à disposition d'autres collectivités, la décision a été prise de maintenir l'évacuation le 30 Mai, avec les effectifs de la Police Nationale du Commissariat de Moissy-Cramayel et d'autres commissariats, ainsi que trois policiers municipaux des communes de Savigny-le-Temple et Moissy-Cramayel. La municipalité les remercie pour leur soutien.

Force doit rester à la loi, dans le respect du droit bien entendu, et vous pouvez compter sur la détermination de vos élus.



ACTION SOCIALE

VIGILANCE PÉRIODE ESTIVALE



VEILLONS LES UNS SUR LES AUTRES

En période estivale, les personnes âgées sont plus vulnérables encore que d'habitude.

L'absence de leurs proches (famille, voisin) partis en vacances, les isole encore plus.

La chaleur les fatigue plus et ils ne sont pas toujours capables de réagir à cette situation sans un peu d'aide ou d'attention.

Si vous avez connaissance d'une personne, qui pourrait, durant l'été, être dans cette situation, vous êtes invités à le signaler auprès du secrétariat de la mairie, qui attirera l'attention de ses services afin d'apporter une attention particulière.

D'autres solutions existent, comme le service « Bien vieillir chez soi » (mis en place par La Poste).
Contact: 0800 00 00 11 - numéro vert).

INFOS GRAND PARIS SUD

FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE : LES BONNES « WATTITUDES EN TÊTE À MI-PARCOURS

Une cinquantaine de foyers de Grand Paris Sud est engagée depuis début décembre dans le défi des familles à énergie positive. Objectif : réaliser 8% au moins d'économies d'énergie en six mois.

Philippe Rio, vice-président en charge du développement durable, et les services de l'agglo ont réuni ce samedi 10 mars les participants pour **faire le bilan à mi-parcours**.

Le podium intermédiaire dépasse déjà largement l'objectif.

- 1^{ère}: l'équipe « Bonnes Wattitudes » (Lieuxaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Savigny-le-Temple) avec 20% d'économie,
- 2^e équipe « Bee Watt » (Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, Villabé) avec 18%,
- 3^e équipe « Grignowatts » (Grigny) avec 17%.

Rendez-vous le 2 juin pour le bilan final du défi.

En savoir plus : <https://www.grandparissud.fr/actualites/le-defi-familles-a-energie-positive-est-de-retour>



L'EUROPE ET SON FONCTIONNEMENT (3/5)

L'omniprésence du marché unique numérique

Le marché unique numérique est l'un des domaines en pleine évolution qui recèle le plus de potentiel, mais aussi d'enjeux, et il pourrait générer des gains d'efficacité de l'ordre de 415 milliards d'euros. Il offre de nouvelles possibilités de stimuler l'économie grâce au commerce électronique, en même temps qu'il permet aux entreprises de se conformer plus facilement aux règles administratives et financières et qu'il dote les consommateurs de moyens d'action grâce à l'administration en ligne. Les services, privés et publics, élaborés dans le cadre du marché unique numérique passent de plateformes fixes à des plateformes mobiles et sont toujours plus omniprésents, offrant un accès aux informations et aux contenus à tout moment, partout et avec n'importe quel appareil (omniprésence du commerce et des services publics). Ces progrès nécessitent un cadre réglementaire qui favorise le développement de l'informatique en nuage, la connectivité mobile des données sans frontières ainsi qu'un accès simplifié aux informations et aux contenus, tout en garantissant la protection de la vie privée et des données à caractère personnel et en assurant la cybersécurité et la neutralité de l'internet.

Des communications à des prix abordables pour les entreprises et les consommateurs

La notion de TIC englobe un large éventail de technologies, allant des technologies de l'information aux fonctions de contrôle et de surveillance basées sur des réseaux, en passant par les télécommunications, les médias de diffusion et tous les types de traitement et de transmission audio et vidéo. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), les données numérisées et les services d'accès à l'internet ont pris la place des services traditionnels de téléphone, en tant que produits-phares tant pour les consommateurs que pour les entreprises. Si la diffusion linéaire demeure le principal vecteur de propagation de l'information et la principale source de divertissement en Europe, de plus en plus de contenus audiovisuels sont disponibles sur demande et la connectivité internet 4G ou 5G connaît une croissance exponentielle. En conséquence, l'UE a mis en place un cadre réglementaire pour les télécommunications, qui embrasse les télécoms, fixes ou mobiles, l'internet, les services de transmission et de diffusion, avec un ensemble de règles qui s'applique dans tous les États membres de l'UE.

Marché intérieur de l'énergie

Pour harmoniser et libéraliser le marché intérieur européen de l'énergie, des mesures ont été adoptées, depuis 1996, en ce qui concerne l'accès au marché, la transparence du marché et la réglementation de celui-ci, ainsi que la protection des consommateurs, en soutenant l'interconnexion et des niveaux adéquats d'approvisionnement. Ces mesures visent à mettre en place un marché de l'électricité européen plus compétitif, axé sur les consommateurs, flexible et non discriminatoire, avec des prix de fourniture fondés sur le marché. Ce faisant, elles renforcent et développent les droits des clients individuels et des communautés énergétiques, luttent contre la précarité énergétique, précisent les rôles et responsabilités des acteurs du marché et des régulateurs et agissent sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité, en gaz et en pétrole, ainsi que sur le développement des réseaux transeuropéens de transport de l'électricité et du gaz.



COMMENT RÉALISER UN BON COMPOSTAGE



Un petit focus sur le compostage nous semble important car si de nombreuses personnes ont déjà franchi le pas, il est parfois difficile de s'y retrouver, de savoir ce que l'on peut y mettre et ce qui doit être jeté dans les ordures ménagères. Voici donc quelques conseils pour composter vos

déchets organiques et réaliser un fertilisant naturel pour vos futures plantations.

Le compostage c'est quoi ?

Le compostage permet de stocker tous les déchets organiques rejetés par un ménage pour les transformer en terre fertile et avoir plus tard de belles plantes ou légumes, nourris avec notre propre terreau issu de nos propres rejets. A l'état naturel, le compostage existe en forêt notamment où les feuilles mortes viennent se décomposer et former un tapis fertile qui permet de nourrir les arbres environnants. L'engrais issu du compostage peut totalement remplacer un engrais chimique souvent nocif pour la plante et l'environnement.

Quels sont les avantages du compostage ?

En réalisant votre propre compost vous réduisez vos déchets ménagers de 30% environ par an. En diminuant vos déchets vous diminuerez également le coût de la taxe sur les ordures ménagères, n'oublions pas que dans certains endroits de France, les ordures ménagères sont pesées et que les particuliers paient le surplus si le poids optimisé est dépassé.

Pour la partie biologique à proprement parlé, vous obtenez votre engrais totalement bio et vous êtes dispensés d'engrais chimique, que ce soit pour vos plantes vertes ou pour vos légumes. En plus vous rendez la terre de votre jardin plus fertile pour les décennies à venir en enrichissant les sols de matières organiques, ce qui, il faut bien le dire est de plus en plus rare aujourd'hui.

Quels déchets mettre dans le compost ?

Tous les déchets organiques ne sont pas bons à composter, nous vous proposons donc une petite liste de déchets à y mettre et une autre qu'il faudra absolument jeter dans la poubelle des ordures ménagères.

Pour les déchets de cuisine :

- Épluchures de fruits et légumes (y compris agrumes mais en petite quantité) • Restes de fruits pourris ou cuits • Marc de café et filtres • Sachets de thé, Infusions • Restes de repas (aliments abîmés, pain rassis) • Coquilles d'œufs et de fruits de mer écrasés.



Pour les déchets du jardin :

- Feuilles mortes Taille de haies • Déchets de potager (fanés de légumes, fruits et légumes abîmés) • Mauvaises herbes (non grainées) • Branchages de petites tailles • Ajouter la paille foin, écorces, vieille terre (qui ne sont pas des déchets ménagers) • Algues

Et en petite quantité :

- Gazon • Pomme de terre flétrie

COMMENT RÉALISER UN BON COMPOSTAGE

Pour les déchets ménagers non alimentaires :

• Paille, Foin, • Écorces d'arbres (broyées) Vieille terre • Serviettes et mouchoirs en papier, Essuie-tout • Sciures et copeaux (non traités)

Et en petite quantité :

• Cendres de bois Litière minérale ou biodégradable • Vieux chiffons en fibres naturelles (coton, lin, laine)

Les déchets néfastes pour le compost :

La liste suivante est à respecter scrupuleusement car ces déchets pourraient tout simplement annuler les effets bénéfiques du compostage en faisant pourrir la matière organique et surtout en diffusant aux alentours une odeur pestilentielle.

- Cartonnettes emballages plastiques • Boîtes d'œufs en polystyrène • Étiquettes des fruits...
- Végétaux contenant des substances toxiques ou à décomposition difficile (thuya, résineux) • Plantes traitées chimiquement • Grosses tailles ou branches non broyées
- Matières fécales humaines (couches...), • Cartons imprimés, Tissus, Imprimés couleurs, Papiers glacés, Sacs et poussières d'aspirateur, • Mégots de cigarettes, Cendres de charbon, Barbecue

La Communauté de Commune Grand Paris Sud prend en charge les bacs à composts (ou composteur) sur notre commune à hauteur de 50% du prix vendu en magasin.

Ainsi pour un bac à compost bois de 300 litres, il vous en coûtera 26€ (et 33€ pour celui de 600 litres) ou pour un bac à compost en plastique de 300 litres, il vous sera facturé 18€ (et 28€ pour un de 600 litres). Pour obtenir un composteur, il faut en faire la demande sur le site du SMITOM-LOMBRIC : <http://www.lombric.com/> (rubrique Réduire ses déchets puis Modèles de composteurs et modalités de livraison (pour choisir) et enfin Demande de composteur).

Derniers conseils pour un compostage réussi et efficace :

Installez votre composteur sur un terrain plat et désherbé afin de faciliter la circulation des organismes entre la terre et les matières en décomposition. Préférez-lui un endroit légèrement ombragé et abrité du vent. Débutez de préférence au printemps ou en été. Entretenez l'espace autour du composteur.

Enfin pour activer le processus de décomposition des déchets il est possible d'y ajouter des activateurs naturels comme des vers de terre mais un peu de terre et des orties fraîches ou encore quelques cendres de bois. Tous ces éléments enrichissent le compost en calcium, potassium et sels minéraux.

1. **VARIER** les déchets pour obtenir un équilibre entre les différents apports de compositions complémentaires (cuisine / jardin – secs / humides), il ne faut pas apporter trop de déchets à la fois et faire en sorte qu'ils ne soient pas trop humides. Il faut donc éviter les quantités de gazon importantes.

2. Maintenir une **HUMIDITÉ** suffisante le compost a besoin d'eau surtout au départ. Si le contenu se dessèche trop, le processus s'arrêtera. Au contraire, s'il est noyé, votre compost pourrira.

3. **AÉRER** le compost en mélangeant régulièrement. Mélanger chaque nouvel apport avec le précédent afin d'aérer le compost.

Article réalisé avec la collaboration du SMITOM-LOMBRIC et de GRAND PARIS SUD qui nous ont fourni les documents nécessaires à sa réalisation.
Merci à eux pour leur réactivité et leur aide.



LA MAISON DE RETRAITE



Je croyais n'aimer que Nohant, le Plessis s'empara de moi comme un Eden. C'est ainsi qu'une certaine Aurore Dupin qui allait devenir George Sand décrivait le Château du Plessis-Picard.

Elle y séjourna à 17 ans en 1822, confiée à de lointains amis de sa famille, Angèle et Jacques Roëttiers, propriétaires du Château. Elle y rencontra Casimir Dudevant qui allait devenir quelques mois plus tard son époux. Le couple passera de longs mois au Château en 1823 et 1824.

Cette belle bâtisse classique, chargée d'histoire abrite maintenant une maison de retraite privée et indépendante avec le statut d'EHPAD.

Elle reçoit au maximum 65 résidents, personnes seules ou couples pour de longs ou de courts séjours. Les pensionnaires sont répartis dans 65 chambres dont 40 (dans une annexe qui date de 2004), sont climatisées. Les chambres avec salle de bain sont spacieuses, 20 m². Leur décoration neutre permet de les personnaliser facilement. A l'exception du lit, médicalisé, le résident peut apporter ses meubles, son téléviseur, et décorer sa chambre à son goût avec ses propres bibelots pour se sentir rapidement comme chez lui. Il a aussi la possibilité d'amener son animal de compagnie à la seule condition d'être capable de s'en occuper.

La petite capacité de la structure donne aux résidents l'avantage de profiter d'une ambiance familiale et chaleureuse et d'un accueil personnalisé. Le personnel connaît son histoire, sa famille et peut ainsi l'aider dans sa vie quotidienne, ce qui facilite son adaptation.

Le rez-de-chaussée est composé d'un grand salon, d'une salle à manger agréable située dans la véranda avec vue sur le parc, ainsi que d'une salle d'activité. On trouve aussi les services administratifs et un salon de coiffure et d'esthétique.

Au premier étage sont situées les chambres, une infirmerie, un bureau médical et une salle de kinésithérapie.

Au deuxième étage sont installés en plus une bibliothèque et à chaque niveau un petit salon.

L'établissement emploie un médecin coordonnateur à mi-temps qui travaille avec les médecins libéraux du secteur, une infirmière coordonnatrice, infirmières et aides-soignantes selon normes EHPAD, un psychologue et une psychomotricienne. Kinésithérapeutes libéraux et pédicures podologues interviennent également.

Si les repas sont sous-traités, leur préparation est effectuée sur place par un chef cuisinier. Le petit-déjeuner est pris dans la chambre, les repas dans la salle à manger séparée en trois unités selon la capacité des résidents à manger seuls et les goûters sur les deux terrasses lorsque le temps le permet.

LA MAISON DE RETRAITE

La maison de retraite est située dans un cadre exceptionnel : un parc arboré et fleuri de trois hectares, qui propose un cheminement accessible aux fauteuils roulants. Des petits animaux de ferme apportent un but de promenade et la directrice envisage d'ajouter des poules. L'unique accès de l'établissement est sécurisé ce qui permet à tous les résidents de se promener librement sans risque. Les résidents peuvent aussi profiter de la terrasse avec leur famille.

Un autre atout de l'établissement est la présence d'une animatrice à temps plein. Diverses activités sont proposées toujours dans le but de favoriser les échanges, valoriser la personne âgée et maintenir son lien social. On peut citer des activités « classiques » telles que revue de presse, jeux de société, crochet, pâtisserie, fête des anniversaires, loto et d'autres plus innovantes telles qu'art floral toujours très apprécié et rencontres intergénérationnelles. Des partenariats ont été créés avec des établissements scolaires: l'école de Réau, un lycée de Savigny-Le-Temple. Des ateliers de zoothérapie ont lieu deux fois par mois avec des chiens, travail sur l'équilibre par exemple et avec des cochons d'Inde. Ces ateliers rencontrent un vif succès y compris auprès des personnes qui ne communiquent plus. Une sortie mensuelle Balnéothérapie est proposée en piscine adaptée, dans une eau chauffée à 38 degrés. L'animatrice organise également un déjeuner mensuel au lycée Antonin Carême et des sorties accessibles à une dizaine de résidents grâce au minibus : spectacle des aigles à Provins, promenade en forêt de Ferrières et même sortie voile. Un thème mensuel est décliné sous plusieurs formes : spectacle, conférence, repas, ce mois-ci le Portugal a été choisi. Un point fort enfin, la préparation du marché de Noël qui a lieu début décembre et de la fête des familles en juin avec pour thème cette année la Bretagne.

A noter que le degré d'autonomie des personnes accueillies est variable. Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont acceptées et la Direction a fait le choix de ne pas créer d'unité spécifique pour les accueillir afin de ne pas les isoler davantage.

Les tarifs sont fonction du degré d'autonomie des résidents. Ceux-ci peuvent bénéficier de l'aide au logement et de l'APA sous condition de ressources. Il n'y a pas de prise en charge au titre l'aide sociale.

Renseignements : Maison de retraite du Château du plessis-Picard - 545 Route des Poiriers - 77550 Réau
Tél : 01.60.63.66.20



Livraison des logements des « Jardins de Réau »

Les premiers logements du programme « Les Jardins de Réau » ont été livrés dans le courant du mois de Mai et au début du mois de Juin.

Il s'agit des 40 logements locatifs sociaux, gérés par la RUF (Résidence Urbaine de France), d'une des maisons de ville et d'une vingtaine de logements en accession.

Quelques travaux de finition sont encore à réaliser dans les aménagements extérieurs.

Les services communaux, par l'intermédiaire du contingent de logements sociaux réservé à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, ont fait le maximum pour honorer le plus grand nombre de demandes formulées par des Réaltais (es) ou leurs proches, avec succès.



Lotissement des Epinettes

Les premiers chantiers de construction des maisons individuelles ont démarré dans le lotissement des Epinettes. Ce sont au total 13 Maisons qui vont être construites dans ce programme.

Boisement aux abords du parc de l'A5

A la demande de la commune, une parcelle située entre le hameau d'Ourdy et le merlon (butte de terre) créé à proximité va faire l'objet d'un boisement par l'EPA Sénart. Il s'agit d'aménager un « délaissé » devenu compliqué à exploiter compte tenu de sa forme.

Ces plantations devraient être réalisées à l'automne 2018.

Caméra de vidéo-protection

Après de multiples difficultés d'installation, une caméra de vidéo-protection a enfin pu être installée sur le parking de la Mairie.

Cette caméra est directement reliée au Centre de vidéo surveillance de Sénart. Les images peuvent ainsi être visualisées « en direct » par les opérateurs du centre, renvoyées en temps réel vers le commissariat, ou encore demandés à être visualisées après-coup, dans le cadre d'une enquête, sur demande. Le délai de conservation des images est de 10 jours.

L'aménagement a fait l'objet d'une présentation et d'un accord du comité d'éthique, et bien entendu d'une autorisation de la Préfecture de Seine-et-Marne.

C'est la société SPIE qui l'a installée.



Parking rue de la Carrière



Le parking **public** de la rue de la Carrière a été mis en service à la fin du mois d'avril.

Outre les 11 nouvelles places qu'il propose, il permet également à l'établissement « les Salons de Réau » (anciennement « l'Auberge de Réau ») un accès à son parking privé de 15 places. Ce sont autant de véhicules qui ne seront plus stationnés dans la commune les soirs de réceptions.

Quelques petits aménagements restent à réaliser : la pose d'un candélabre, le fleurissement du puits et de la jardinière.

Trottoir rue de la Croix des Anges

Une portion de trottoir va être aménagée rue de la Croix des Anges, entre le parking de la Mairie et les maisons de ville du programme « les Jardins de Réau ».

L'aménagement prévoit la réalisation de deux parterres à l'entrée du parc de la mairie et la pose de plots anti-stationnement.

Remplacement des lanternes à Ourdy

Les lanternes de la totalité des candélabres du hameau d'Ourdy vont être remplacées aux mois d'Août/Septembre par des lanternes à leds.

Réparations de voiries

Plusieurs campagnes de réparation de voiries vont être menées cet été et à l'automne :

- Le chemin du Bassin (près de l'aérodrome) en juillet
- Le CV 01 (chemin vicinal N°1, entre la RD 57 et l'entrée du hameau de Villaroche) en juillet également
- L'impasse de la grange aux dîmes (à l'automne)

Aménagement de trottoir rue de Limoges-Fourches

Les travaux d'aménagement d'un trottoir rue de Limoges-Fourches, le long du lotissement « le Domaine Villaroche » vont être réalisés dans le courant du mois de Juillet (ils comprennent la création d'une sente piétonne, quelques places de stationnement, l'installation d'un abri bus pour la desserte du car scolaire, avec un quai accessible aux personnes à mobilité réduite, et quelques travaux de paysagement).

Aménagement du cimetière

Les allées principales du cimetière vont être aménagées en béton « bouchardé » au mois de septembre.

Cela répond à deux impératifs : l'arrêt de l'utilisation des produits désherbants par les services communaux, la mise en accessibilité du cimetière.

Les allées secondaires seront aménagées par la suite, petit à petit, et des fleurs de jachère vont être plantées.

Deux fontaines à eau vont également être installées.

Ces travaux bénéficieront d'une subvention de l'état au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Achat de matériel technique

La commune a procédé à l'acquisition d'un petit camion benne Renault et d'un tracteur avec épareuse pour remplacer l'ancien, devenu vétuste.



FINANCES



Le 12 avril, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité, le compte administratif 2017, ainsi que le budget prévisionnel de 2018.

Afin de présenter l'ensemble des éléments au Conseil municipal, plusieurs commissions finances ont été organisées. Elles ont permis de faire le bilan de l'année 2017 et, en lien avec la commission travaux, de répertorier les projets ou travaux prévus mais non réalisés, afin de les reporter, le cas échéant, en 2018. De nouveaux projets ont également été validés et programmés.

Des chantiers d'envergure ont été réalisés en 2017 : l'enfouissement des réseaux et la construction de logements dans le hameau de Villaroche, la réalisation du parking rue de la Carrière (mis en service en 2018), la réfection de la rue du Cimetière..... Certains projets, déjà visibles, vont se poursuivre cette année, voire au-delà : l'agrandissement de l'école, la construction de logements dans le Bourg. D'autres enfin devraient débuter cette année, comme la restauration de l'église.

Des aménagements visant à améliorer la qualité de vie des habitants ont également été réalisés en 2017 : l'installation d'un panneau d'information dans le centre Bourg ainsi qu'un radar pédagogique à l'entrée sud. L'installation de la caméra de vidéosurveillance place de la Mairie n'a pu être réalisée pour des raisons administratives en 2017, mais l'est désormais. En 2018, le cimetière sera aménagé pour être plus facilement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Côté service, l'ouverture du centre de loisirs va être étendue dès le mois de septembre. Il fonctionnera toute la journée le mercredi, ainsi qu'une partie des vacances scolaires. En fonction de sa fréquentation, d'autres extensions pourront être étudiées par la suite.

Les investissements sont financés principalement par les recettes liées aux projets en cours et aux entreprises installées dans la ZAC A5, mais également grâce à une gestion rigoureuse des dépenses par les élus et le personnel. C'est cette gestion qui nous permet de tenir notre engagement concernant les taux d'impôts locaux (la part communale), et ce malgré une baisse notable des dotations de l'état.

Taux des trois taxes :

Inchangés depuis 2015



De plus, avec la réforme de la fiscalité locale, 2/3 des foyers Réaltais devraient voir leur taxe d'habitation diminuer dès cette année.

TAUX DES TROIS TAXES 2018

	Taxe habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
REAU	7,7	13,3	35
Montereau sur le Jard	2,71	14,64	12,21
Champdeuil	17,23	15,65	73,75
Evry Grégy sur Yerres	17,79	14,38	56,06
Limoges Fourches	14,11	14,29	43,33
Vert saint Denis	17,2	31,17	79,93



Le budget communal : comment ça marche ?

Le budget se compose de 2 parties.

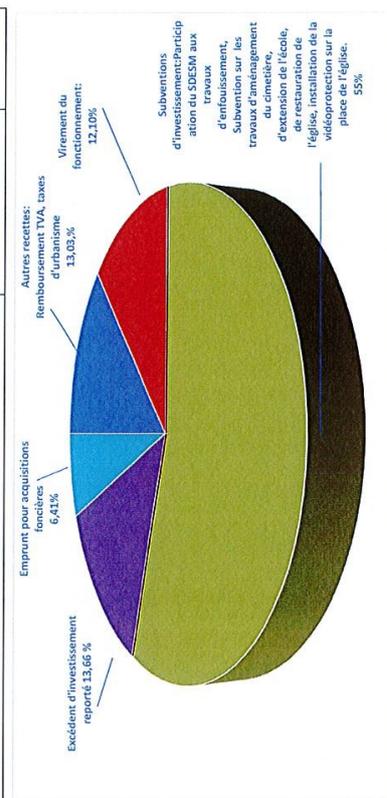
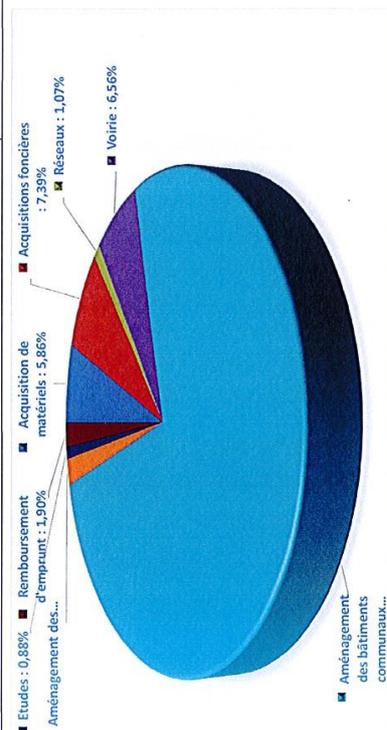
Une partie fonctionnement qui permet de réaliser les dépenses concernant les services (charge de personnel, d'entretien, subventions aux associations...).

Une partie investissement permet de réaliser les dépenses concernant les travaux d'aménagement, d'acquisitions de biens. Les travaux d'entretien, quant à eux, sont financés sur la partie fonctionnement.

Les recettes proviennent principalement des taxes communales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), des dotations de l'état et de la Communauté d'Agglomération.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2018

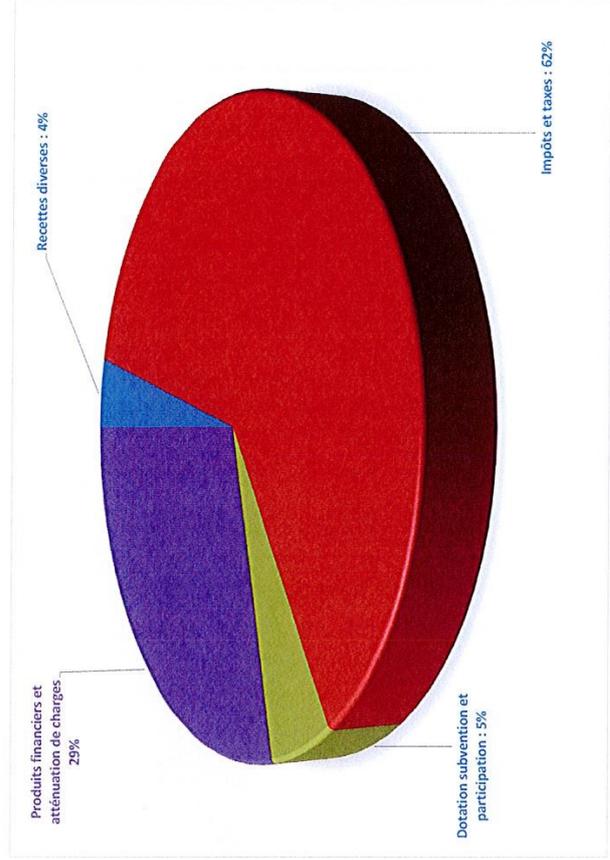
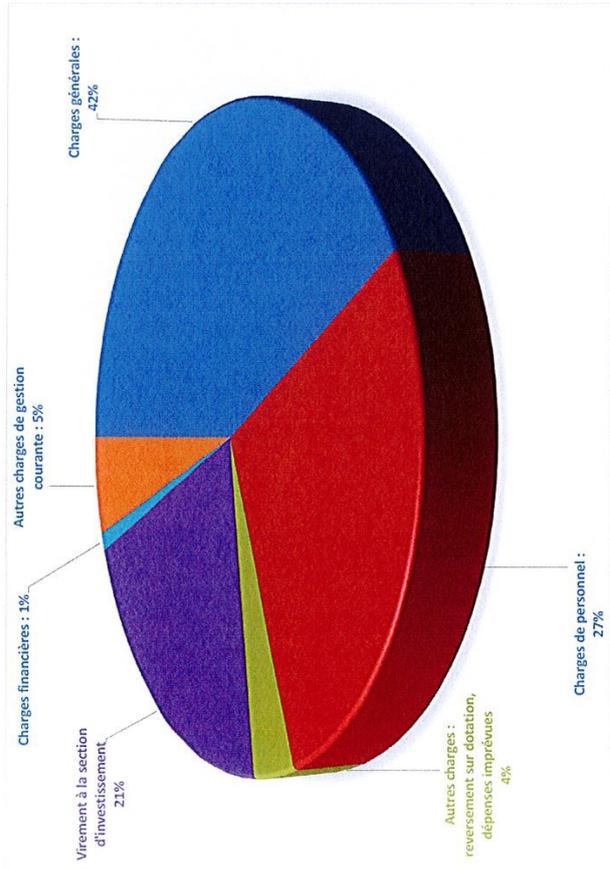
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement		
montant	taux	montant	taux	
ACQUISITIONS MATERIEL : Technique (camion benne, tracteur, panneaux de signalisation, bancs) et aménagement des locaux techniques / mairie : informatique (logiciels, mobilier) mise en place d'une caméra de vidéoprotection, panneau lumineux d'information, Groupe scolaire : mobilier, informatique nomade, extincteurs	210 662,00 €	5,86%	467 891,83 €	13,03%
Acquisitions foncières: terrains au Plessis Picard pour réalisation de l'éclairage public, terrain à proximité de l'école pour permettre sa future extension	265 450,00 €	7,39%	434 578,00 €	12,10%
Réseaux: installation de candélabres rue des deux Mares, Eclairage public de la rue des porriers au Plessis Picard	38 319,00 €	1,07%	1 968 276,00 €	54,80%
Voirie : fin de l'aménagement d'un parking rue de la carrière, réalisation de bateaux, réalisation de trottoir hameau de villarroche et dans le bourg rue de la Croix des Anges	235 635,00 €	6,56%	490 781,17 €	13,66%
Aménagement, Agencement, Equipement des bâtiments communaux: Restauration de l'Eglise, Aménagement et mise aux normes de la salle des fêtes, de la micro crèche, travaux d'extension du groupe scolaire	2 671 756,00 €	74,38%	230 400 €	6,41%
Aménagement des espaces publics: plantations, aménagement du cimetière communal, Aménagement des espaces publics dans les hameaux d'Ourdy et Villarroche	70 231,00 €	1,96%		
Etudes: PLU mise en révision, Etude pour l'aménagement de la traversée du Village rue Frédéric Sarazin	31 500,00 €	0,88%		
Remboursement d'emprunt	68 364,00 €	1,90%		
Total Global Dépenses d'investissement	3 591 927,00 €	100,00%	3 591 927,00 €	100,00%



FINANCES

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges générales: frais d'entretien et de gestion des locaux, des espaces publics et du matériel, achat de fournitures administratives, scolaires, frais de transport, assurance, fêtes et cérémonies	868 349,00 €	42,03%	78 520,00 €
Charges de personnel: salaires, cotisations retraite, assurance	554 250,00 €	26,82%	1 275 067,00 €
Autres charges : reversement sur dotation, dépenses imprévues	78 200,00 €	3,78%	112 852,00 €
Virement à la section d'investissement	434 578,00 €	21,03%	599 736,00 €
Charges financières: intérêt d'emprunt, provisions	19 942,00 €	0,97%	
Autres charges de gestion courante: indemnités des élus, subventions aux associations, CCAS, redevance spéciale pour collecte des ordures ménagères	110 856,00 €	5,37%	
Total global dépenses de fonctionnement	2 066 175,00 €	100,00%	2 066 175,00 €
			100,00%



LA VIE À L'ÉCOLE

REMISE DES LIVRES

Comme tous les ans la Municipalité, représentée par Monsieur le Maire et l'adjointe en charge des affaires scolaires, a eu le plaisir de remettre aux élèves de CM2 de l'école de la Colombe deux livres sélectionnés par leur enseignante.

Cette remise a eu lieu le 18/06/2018 autour d'un goûter offert par la Commune à tous les élèves.



CLASSES MOBILES NUMÉRIQUES



À l'heure où tous nos enfants vivent et parlent numérique, l'école se devait de les accompagner au quotidien dans l'apprentissage et la maîtrise du numérique.

Un dispositif, à vertus pédagogiques, a été élaboré par le gouvernement dans son « Plan Numérique pour l'éducation ». Ce plan, initialement prévu pour les collégiens, s'étend à tous les niveaux d'enseignement.

Il a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de profiter des opportunités offertes par le numérique (facilité d'accès aux informations, vaste panel d'informations ...).

Ce système prépare aussi l'avenir des élèves où de plus en plus d'emplois nécessitent inévitablement une maîtrise des outils informatiques.

Nous avons fait le choix d'équiper les enseignantes de l'école de la Colombe de tablettes numériques pour répondre à ce plan.

Actuellement, les élèves pratiquaient l'informatique en se rendant dans la salle de l'école prévue à cet effet.

À l'automne c'est l'informatique qui viendra ainsi aux élèves.

Ce choix a été fait en concertation et avec l'accompagnement de l'éducation nationale.

Les programmes et applications numériques prévus dans les tablettes couvriront les disciplines fondamentales : le français, les mathématiques, les sciences, l'histoire-géographie et les langues vivantes étrangères.

Initier et former les élèves au numérique et à l'apprentissage des cours par cette méthode dès la primaire les prépare à leur entrée au collège.

LA VIE À L'ÉCOLE

ACCUEIL DE LOISIRS POUR SEPTEMBRE 2018



Nous vous l'avions dit, la Municipalité a décidé de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.

Ce nouveau changement dans l'organisation des rythmes scolaires engendre également une réorganisation de l'accueil des enfants de l'école de la Colombe.

L'école se déroulera les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée (aux mêmes horaires).

Concernant les mercredis, l'accueil de loisirs sera ouvert toute la journée de 7h30 à 18h30.

Les conditions d'inscription seront communiquées aux familles ayant des enfants scolarisés courant juin.

Autre nouveauté : l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Nous avons conscience du besoin de ce service pour un certain nombre de familles.

Jusqu'à aujourd'hui, il était difficile pour une petite commune comme la nôtre d'organiser un tel dispositif qui nécessite l'intervention d'un prestataire externe.

Notre commune étant en pleine expansion, il devient plus aisé de trouver des prestataires prêts à nous accompagner dans la mise en place de cet accueil.

Un accueil de loisirs ouvrira donc ses portes à compter de la rentrée de septembre 2018 et ouvert la première semaine de chaque vacances scolaires (sauf Noël) soit :

Vacances d'automne	du 22 au 26 octobre 2018
Vacances d'hiver	du 25 février au 1 ^{er} mars 2019
Vacances de printemps	du 23 au 26 avril 2019
Vacances d'été	du 8 au 12 juillet 2019

Les horaires seront les mêmes que l'accueil de loisirs du mercredi.

Les conditions d'inscription seront communiquées aux familles ayant des enfants scolarisés courant juin.

Gageons que ce nouveau service répondra aux besoins de nos habitants et qu'il rencontrera le succès espéré pour une réussite et une poursuite dans le temps.



LA VIE À L'ÉCOLE



LE SPECTACLE DES NAP

La fin de l'année scolaire approche... Pour terminer cette année, l'équipe d'animation et les enfants des NAP ont préparé un spectacle durant des semaines et y ont mis tout leur cœur.

Vendredi 15 juin, ce spectacle se produisait dans la salle des fêtes où de nombreux parents sont venus applaudir leurs enfants. Certains enfants ont créé leur chorégraphie et d'autres avec l'aide des animateurs.



Je souhaite remercier :

- La Mairie de nous avoir fait confiance et de nous avoir prêté la salle,
- Mon équipe qui s'est investie : Martine, Christelle, Isaak, Muriel,
- Et plus particulièrement VOUS LES ENFANTS

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Florence

LE CARNAVAL AU CENTRE DE LOISIRS

La fin de l'année scolaire approche... Nous avons vécu de chouettes moments ensemble durant cette année.

Pour le dernier mercredi nous emmènerons les enfants à la base de Loisirs de Boissise le Roi.



Contact pour le centre de loisirs : Florence Bounon directrice

florence.bounon@ufcv.fr

06.35.81.20.69



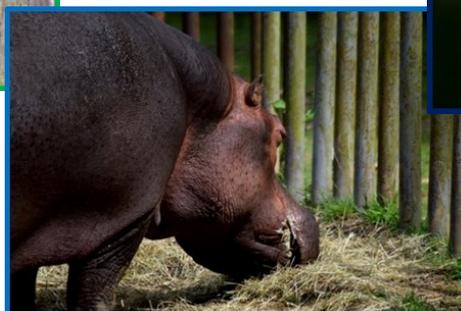
LA RUBRIQUE DES ENFANTS

SORTIE AU ZOO DE FÉROLLES-ATTILLY (1/2)

C'est avec une météo plutôt clémente que les classes de Mmes Burle et Da Silva se sont rendues dans le parc animalier situé à Ferolles-Attilly en Seine et Marne. Ce jeudi 31 mai signait la presque fin d'une année scolaire bien remplie. Les enfants étaient tous très excités à l'idée d'approcher les tigres et autres animaux féroces. Embarquement imminent pour une journée riche en émotions et en découvertes.

Le zoo du bois d'Attilly situé en forêt de Chevry est ouvert au public depuis 1996. Il est un partenaire privilégié pour des loisirs thématiques et de découverte dans un environnement exceptionnel avec 313 animaux de la faune sauvage représentant les 5 continents. On y découvre également une collection de 76 espèces de mammifères et d'oiseaux, enrichie progressivement tout au long de l'année. C'est également un lieu de détente et de promenade en plein air avec un parc de 25 hectares qui devrait

doubler de superficie d'ici quelques années.



Témoignage de Jade, Killian, Maïwenn, Line-Rita et Ruben

Le groupe a adoré le lion et aussi les paons qui se promenaient partout dans le zoo. Line-Rita a aimé la meute de loups blancs, Ruben trouvait les loutres très mignonnes. Jade a aimé les lémuriens, Maïwenn a adoré le tigre. Killian avait très faim mais il a adoré la sortie et Ruben aussi.

Témoignage de Nora, Anaëlle, Eden, Ethan et Kaïna

On a bien aimé les animaux : les tigres, les lions, les loutres, les zèbres. Le pique-nique était bon. Puis l'après-midi, on est allé voir d'autres animaux qui étaient jolis aussi.



LA RUBRIQUE DES ENFANTS

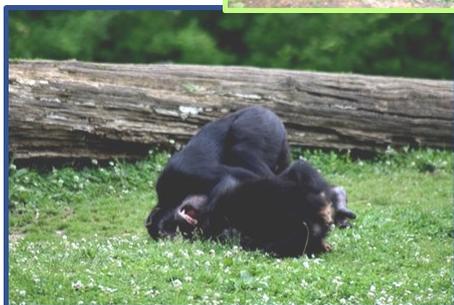
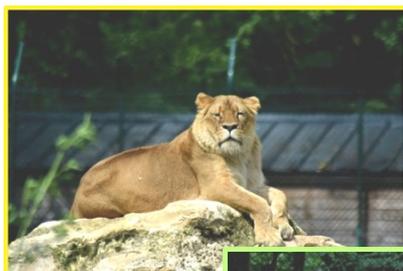
SORTIE AU ZOO DE FÉROLLES-ATTILLY (2/2)

Témoignage de Maëlys, Lola, Adil, Mathys et Sarâ

J'ai aimé les ours (Maëlys). J'ai tout aimé (Lola). Je n'ai pas aimé que les paons crient partout (Sarâ). Je n'ai pas aimé les paons en liberté et les cris (Mathys). J'ai aimé les lémuriens (Adil).

Témoignage de Thaïs, Mélina, Nathanaël, Ottman et Eileen

On a adoré la matinée au zoo. On a vu plein d'animaux. On a fait équipe pour trouver des animaux. Des parents sont venus avec nous à la sortie.



Le bilan de cette journée est super positif, les enfants ont adoré découvrir des animaux connus ou inconnus, leur donner des surnoms rigolos et les voir évoluer avec leurs congénères. Une superbe sortie de fin d'année dont tout le monde se souviendra longtemps !

BONNE RETRAITE MADAME LA DIRECTRICE



Après 18 ans passés à la tête de l'école de notre village, Mme Montebault tire sa révérence pour une retraite bien méritée. 18 générations de réaltais se sont assis dans sa classe, autant dire qu'elle a vu grandir et accompagné tous les enfants et jeunes adultes du village. Appréciée des enfants et des parents, elle a marqué notre village de son empreinte. Les enfants ne l'oublieront sans doute jamais même une fois adultes. Le passage vers le collège est un moment important dans la vie d'un enfant et elle a su accompagner chacun d'eux vers leurs vies d'adolescents.

Un grand coup de chapeau à Catherine pour sa gentillesse et son professionnalisme. Passionnée de musique et de théâtre, nous lui souhaitons une retraite paisible, qu'elle puisse mener à bien ses projets artistiques et personnels.

Merci pour tout et bonne retraite Catherine !

LA RUBRIQUE DES ENFANTS

PRODUCTION D'ÉCRITS À LA MANIÈRE DU QUESTIONNAIRE DE PROUST

Production d'écrits à la manière du questionnaire de Proust

Si j'étais une planète, je serais Mars.

Si j'étais un animal, je serais un chat.

Si j'étais un métier, je serais ingénieur.

Si j'étais une couleur, je serais le bleu.

Si j'étais un objet, je serais un marteau.

Si j'étais un sport, je serais l'escalade.

Si j'étais un plat cuisiné, je serais le riz.

Si j'étais une chanson, je serais réponse de naba.

Si j'étais un instrument de musique, je serais sa clarinette.

Si j'étais une fleur, je serais une rose.

MAYA Grollier
Révision
22/05/2018

Production d'écrits à la manière du questionnaire de Proust

- Si j'étais une planète, je serais la lune.
- Si j'étais un animal, je serais un chat.
- Si j'étais un métier, je serais dame de couture.
- Si j'étais une couleur, je serais la rose.
- Si j'étais un objet, je serais des lunettes d'écaille.
- Si j'étais un sport, je serais le tennis.
- Si j'étais un plat cuisiné, je serais des pâtes bolognese.
- Si j'étais une chanson, je serais Kim (bravo) elle est trop jolie.
- Si j'étais un instrument de musique, je serais une guitare.
- Si j'étais une fleur, je serais une rose.

Kandy Decote
CM2

Production d'écrits à la manière du questionnaire de Proust

Si j'étais une planète, je serais la terre.

Si j'étais un animal, je serais un chat.

Si j'étais un métier, je serais une professeuse de danse.

Si j'étais une couleur, je serais le bleu.

Si j'étais un objet, je serais un stylo/gomme.

Si j'étais un sport, je serais la danse.

Si j'étais un plat cuisiné, je serais une tartelette.

Si j'étais une chanson, je serais "On écrit sur les murs" (des Kids United).

Si j'étais un instrument de musique, je serais l'accordéon.

Si j'étais une fleur, je serais une rose.

Léa Benattal
CM1

Production d'écrits à la manière du questionnaire de Proust

Si j'étais une planète, je serais la lune.

Si j'étais un animal, je serais un chien.

Si j'étais un métier, je serais Maître-esse.

Si j'étais une couleur, je serais le violet.

Si j'étais un objet, je serais un collier.

Si j'étais un sport, je serais la natation.

Si j'étais un plat cuisiné, je serais une pizza.

Si j'étais une chanson, je serais "reine" de badou.

Si j'étais un instrument de musique, je serais une flûte.

Si j'étais une fleur, je serais la pivoine.

Domine D'Allet
CM2

LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

LE VIDE-GRENIER DU 27 MAI 2018

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Réau organisait le 27 Mai son vide grenier annuel. Une occasion de faire de bonnes affaires et de partager une journée riche en rencontres et en échanges.

C'est sous un soleil magnifique que s'est donc déroulé cet événement qui, cette année avait pris une ampleur inattendue. Plus de 80 exposants inscrits et une commune investie de nombreux promeneurs et dénicheurs de trésors.

Le Comité des Fêtes remercie les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette journée, ainsi que les nombreux exposants et promeneurs qui ont permis le succès de cet événement désormais incontournable de notre village.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, en mai 2019, vous espérant encore plus nombreux.



Suivez les actualités du Comité des Fêtes de Réau sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/Comité-des-Fêtes-de-Réau-207656420033237>

Et notre mail reste inchangé pour les réservations, bénévoles et adhérents : comitedesfetes.reau77@ahoo.fr

Le mail réservé à la communication, partenariats et sponsorings sera désormais : reau.comité77@yahoo.fr

Nous vous attendons nombreux sur nos prochains événements : Beaujolais Nouveau, Noël et surprises à venir à la rentrée.



LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

FÊTE COMMUNALE (1/2)



Le week-end du 15-16 Juin le comité des fêtes a célébré la fête communale annuelle.

Il vous a offert le feu d'artifice le vendredi 15 à 23H : plusieurs dizaines de personnes se sont donnés RDV au stade de foot et ont pu admirer les différents tableaux avec un magnifique bouquet final .



Le comité regrette le faible nombre des réaltais lors de la kermesse et du forum des associations du Samedi 16, pourtant d'accès gratuit. Les enfants présents sont repartis avec de nombreux petits lots gagnés aux différents stands (roue de la chance, chamboule tout, bowling, cible géante, mini golf, tir aux buts, tire à la ficelle, jeu de la banque....) et ont pu profiter d'un bel après-midi ensoleillé.

Un grand merci aux trois associations présentes: Harmonie & Equilibre (sophrologie et qi gong), golf de Réau et Club de loisirs (jouer ensemble aux jeux de société)...

C'est lors de la kermesse qu'a été remis le bijou gagné au concours de notre page facebook.



La soirée casino a accueilli une centaine de convives, les plus grands ont pu miser les 1000€ factices de mise, offerts par le Comité, aux 3 tables (Black Jack, Roulette & Chuck a luck), les gains leurs ayant permis de remporter des lots lors d'une vente aux enchères quant aux plus jeunes ils avaient leurs propres tables de jeux (Black Jack, la roue de la fortune et la roulette) et eux aussi ont pu remporter chacun un lot... L'excellent repas a été accompagné par de nombreux tours du magicien Benjamin (close-up). La soirée s'est clôturée sur un dancing floor en feu à plus de 2 heures du matin...

LA VIE ASSOCIATIVE

FÊTE COMMUNALE (2/2)



Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes vacances et donne rendez-vous à tous les petits monstres, fantômes et sorciers de Réau pour la grande fête d'Halloween le Samedi 3 Novembre... Les bénévoles espèrent vous y voir nombreux....

LES ASSOCIATIONS

RÉAU SPORTS LOISIRS

L'année 2018 est une saison de tous les défis pour le Football Club de Réau. Le dimanche 27 mai a sonné la fin de la saison !

L'équipe des jeunes CDM a fini première de son championnat et accède à la division supérieure.

L'équipe Vétérans fini première de son championnat et accède à la division supérieure.

Je voudrais remercier les joueurs, les bénévoles, les sponsors, les entraîneurs, le « Staff » qui sont à mes côtés depuis de nombreuses années et sans qui ce Club n'existerait pas.

Je tiens à remercier M. Auzet et le Conseil Municipal pour les travaux effectués sur le stade ainsi que le service technique et le personnel de Mairie pour leur aide, leur disponibilité et la confiance portée à notre Association.

Bonnes vacances à vous tous et nous vous attendons au mois de septembre pour venir nous encourager dans cette nouvelle aventure !

La Présidente Evelyne SZYBIAK



BRÈVES

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Lors du Conseil Municipal du Jeudi 12 Avril 2018, les élus ont :

- approuvé le compte de gestion 2017
- approuvé le compte administratif 2017
- décidé de laisser inchangé les taux des 3 taxes pour l'année 2018
- approuvé et voté les subventions aux associations
- adopté le budget primitif 2018
- créé un poste d'adjoint administratif
- décidé de nommer Monsieur Daniel BAUDIN Adjoint au Maire en charge des Travaux

Lors du Conseil Municipal du Lundi 28 Mai 2018, les élus ont :

- fixé les tarifs des services « péri » et « post » scolaires pour l'année scolaire 2018/2019 et approuvé les règlements intérieurs
- fixé le tarif du service de portage de repas
- décidé d'étendre l'accueil de loisirs au mercredi matin et de le mettre en place pendant les vacances scolaires, la première semaine (hors vacances de Noël)

Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal à 19 h 30.

- Mardi 3 juillet 2018
- Lundi 10 septembre 2018

REAU PRATIQUE

LES DÉPÔTS SAUVAGES : L'INCIVISME AU QUOTIDIEN - LE POINT SUR LES SANCTIONS

Une multitude de cas de figures sont prévus par la loi afin de sanctionner les contrevenants éventuels, appréciant le lieu, le moyen, la nature et l'impact du dépôt sauvage.

A titre d'exemple, en cas de dépôt sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, l'amende peut aller jusqu'à 1 500 € si un véhicule a été utilisé, et des sanctions supplémentaires peuvent être appliquées en complément comme la saisie du véhicule incriminé ou le retrait du permis de conduire.

Le non-respect des conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri) peut, quant à lui, entraîner une verbalisation pouvant aller jusqu'à 150 €. La sanction pour un conteneur laissé en permanence dans la rue, peut également atteindre jusqu'à 750 €, voire 3 750 € s'il s'agit de déchets professionnels.



REAU PRATIQUE

LAISSONS LES TROTTOIRS AUX PIÉTONS !

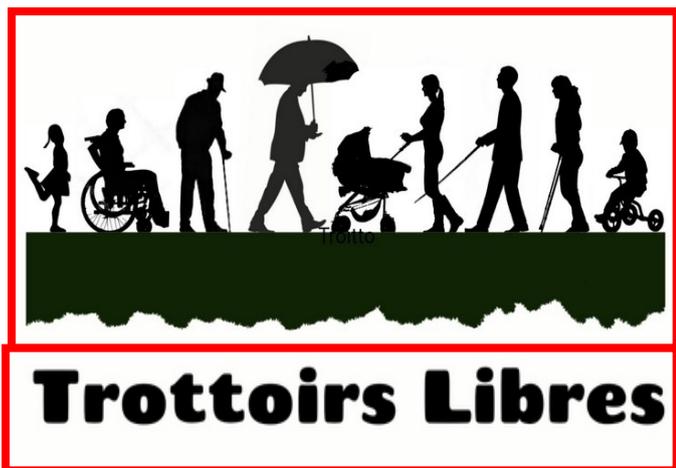
Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre commune. Nous vous rappelons qu'il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs.

Les trottoirs font partie du domaine public et sont réservés aux piétons pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette et les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant.

Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à descendre sur la chaussée au risque de se faire renverser par une voiture.

Le stationnement sur les trottoirs constitue une gêne passible de contravention ainsi qu'il est défini dans les articles R 417-11 et L 121-2 du code de la Route inhérents à la réglementation du stationnement des véhicules sur les trottoirs. Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à 135 euros.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme afin de revenir à une situation normale.



CALENDRIER DES PASSAGES DE LA BALAYEUSE

La Société de Balayage et d'Aspiration (SBA) réalisera le nettoyage des rues aux dates suivantes :

- Jeudi 19 juillet 2018
- Jeudi 16 août 2018
- Jeudi 13 septembre 2018
- Jeudi 18 octobre 2018

Merci de prendre vos dispositions afin de faciliter son passage.

REAU PRATIQUE

POUR L'ÉTÉ, LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE CHANGENT

Horaires d'ouverture au public : du 9 juillet 2018 au 31 août 2018

Lundi, Mardi, Jeudi : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi : de 10 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée
Vendredi après-midi.

MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55
☎ 01.60.60.26.48

✉ accueil@reau.fr
Site : www.reau.fr

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

PLAN CANICULE

Comme chaque année, le plan canicule est activé du 1er juin au 31 août.

La loi du 30 juin 2004 confie au Maire le soin de recenser les personnes âgées ainsi que les personnes handicapées, isolées à leur domicile, afin de disposer, en cas de canicule et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des Réaltais susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes invité à vous faire recenser auprès du C.C.A.S.. Cette démarche peut également être accomplie par une personne de votre entourage.

Un numéro d'information « Canicule Info Service » est disponible du lundi au samedi de 9 h à 19 h au :

0.800.06.66.66

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



QUELQUES RAPPELS

Nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité, leur durée ou l'heure à laquelle ils se manifestent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les engins motorisés non homologués (mini motos et certains quads) sont interdits sur la voie publique. De la même façon, tout engin motorisé est interdit sur les espaces verts accessibles au public.

Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les officiers de la police judiciaire, les agents de police judiciaire, les agents appartenant aux services de l'Etat chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, de la santé et de la jeunesse et des sports, les agents des communes agréés et assermentés.

Elles pourront être sanctionnées par des contraventions de 1^{ère} classe ou de 3^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Le respect de ces quelques notions élémentaires est essentiel à une bonne entente entre voisins.

La réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.



RÉAU PRATIQUE

AMÉLIORATION DE LA DESSERTE EN TRANSPORTS



Deux bonnes nouvelles en matière d'amélioration de la desserte de la commune en bus :

- La création d'un nouvel arrêt à proximité du parc du Plessis-Picard durant l'été
- L'augmentation de la desserte du bourg (de 7h20 à 8h20 le matin et de 17h20 à 20h20 le soir). La fréquence passera à un bus toutes les 15 minutes dans ces plages horaires (effectif à la rentrée scolaire de septembre)

MICRO-CRÈCHE : CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

La micro-crèche "la Maison des Doudous" a été revendue récemment à une nouvelle structure : "les 2 courtes échelles".

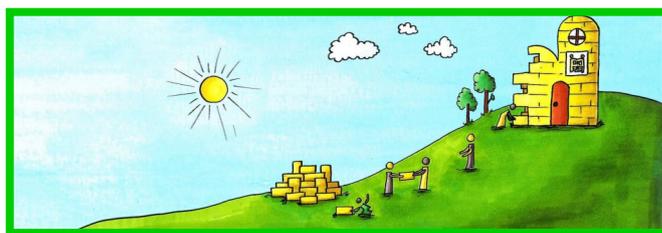
Les 2 courtes échelles font partie du groupe "Partenaires Parents", qui compte 3 micro-crèches en France : Champeaux, Blanquefort (33) et Réau.

La structure réalaise est située au 2 rue Frédéric Sarazin (près de la salle des fêtes).

Le directeur est Monsieur Farid BOUABBAS.

Tel : 06 70 24 49 15

<https://www.partenaire-parents.com>



AGRICULTURE ET TERRITOIRES

La Ferme d'Eprunes, exploitée par Monsieur Aymerix PROFITT, vient d'être agréée « Bienvenue à la ferme » dans la catégorie: « Mangez fermier - Produits de la ferme ».



La marque « Bienvenue à la ferme » des Chambres d'agriculture contribue ainsi à valoriser les produits fermiers et les services fournis par les agriculteurs à faire connaître le métier d'agriculteur et leurs savoir-faire, tout en préservant un patrimoine agricole et rural.

RÉAU PRATIQUE

CONTACT COMMISSARIAT DE POLICE DE MOISSY CRAMAYEL

La police Nationale développe un télé service destiné à améliorer les relations entre les forces de sécurité et la population.

Il permet à tout administré disposant d'une **connexion internet**, de saisir, via le site Internet de Ministère de l'Intérieur, le commissariat de police de MOISSY CRAMAYEL notamment, afin de poser une question, obtenir un renseignement, signaler des faits, relatif à une problématique de sécurité, dans la mesure où il n'y a pas de caractère d'urgence.

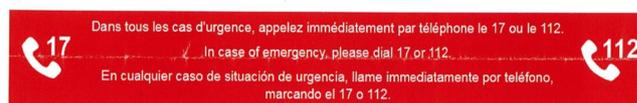
Une boîte mail créée à cet effet fait l'objet d'une veille permanente par le commissariat de police.

Une réponse aux sollicitations raisonnables et légitimes est apportée dans les cinq jours par les personnels du commissariat de police de MOISSY CRAMAYEL.

Si vous souhaitez contacter la Police Nationale, rendez-vous en ligne en [cliquant ici](#)

ou en vous rendant à l'adresse suivante :
<https://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>

ou flashez le QRcode suivant:



Qui contacter?



Pour signaler un fait illicite de l'internet, contactez la plateforme Pharos.

pharos



Pour effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vol, dégradations, escroqueries...) dont vous êtes victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur, déposez une pré-plainte en ligne.

pré-plainte



Pour toute question relative aux métiers, carrières et concours de la police, visitez le site dédié au recrutement.

recrutement



Si vous estimez être victime ou témoin d'un comportement susceptible de mettre en cause des agents affectés dans un service de police, vous pouvez utiliser le formulaire de signalement (IGPN).

IGPN



Pour toute question d'ordre général sur la police nationale, utilisez le formulaire dédié.

police

LE CARNET DE RÉAU



Naissances :

HERBIN DUFRESNE Camille, Jules, André

18/04/2018

Bourg

MANARA Nina

28/05/2018

Villaroche



ATTENTION AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES !!!



Avec les beaux jours, les chenilles processionnaires urticantes sont de retour. Elles descendent des pins et des cèdres et au contact de la peau et des yeux, elles peuvent provoquer des réactions urticaires, parfois sévères.

Il faut donc éviter d'aller sous les arbres porteurs de nids, ne pas toucher les chenilles ou leurs nids, éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition, ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint, éloigner les animaux de compagnie, porter des vêtements protecteurs dans les zones infectées puisque le vent détache facilement les poils urticants. En cas de doute : prendre une douche tiède et changer de vêtements.

La processionnaire du pin est devenue un vrai sujet d'inquiétude sanitaire. En se nourrissant des aiguilles des résineux, elles contribuent à leur fragilisation.

L'insecte adulte est un papillon de nuit qui éclot en été, pond des œufs (environ 220) sur les rameaux et aiguilles de certains pins, sapins et cèdres. 5 ou 6 semaines après, naissent des chenilles, lesquelles tissent des nids de soie dans lesquels elles restent cachées pour s'alimenter.



Au printemps, les chenilles d'un même cocon quittent en procession leur nid pour s'enfouir dans le sol. Chaque chenille va tisser un cocon avant de devenir chrysalide qui se métamorphosera en papillon et qui sortira de terre pour s'accoupler. Tel est le cycle de vie de cet animal nuisible qui compte peu de prédateurs naturels en dehors des mésanges et des coucous. Le risque provient des milliers de poils urticants très volatiles qui recouvrent son corps et qu'elle libère en présence d'un danger.



Dates à retenir



Lundi 3 septembre 2018

Rentrée des classes

Samedi 8 et dimanche 9 septembre 2018

Paris-Villaroche Air Legend

*Samedi 15 et dimanche 16
septembre 2018*

*Journées du patrimoine :
l'art du partage*

Samedi 6 octobre 2018

*Accueil des nouveaux
habitants*

INFO REAU N°43

Juin 2018

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC
à 600 exemplaires



Dépôt légal : 1er trimestre 2011